



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

**Embargo au 26 septembre 2019
à 19h30**

Fribourg, le 26 septembre 2019

Communiqué de presse

Fusion du Grand Fribourg : le Conseil d'Etat salue les travaux réalisés et communique ses considérations sur le projet en cours

La fusion du Grand Fribourg, élément clé du renforcement du centre cantonal, doit permettre à la capitale cantonale de se positionner comme la 3^{ème} commune la plus importante de Suisse romande. Elle renforcera ainsi le rayonnement du canton au-delà de ses frontières et facilitera la mue nécessaire du Grand Fribourg pour faire face aux nouveaux défis sociétaux, en matière d'infrastructures et de qualité de vie. Le Conseil d'Etat salue ainsi les travaux réalisés par l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Il examinera la demande d'aide financière complémentaire issue des travaux des groupes thématiques de l'assemblée, tout en privilégiant la réalisation d'infrastructures renforçant le centre cantonal et favorables à l'ensemble du canton. Un rapport sera transmis au Grand Conseil, qui aura à se prononcer sur le principe d'une aide complémentaire dans les mois à venir.

Le Conseil d'Etat salue les travaux déjà réalisés par l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Institution inédite pour une fusion de communes, cette assemblée a su aborder les nombreuses thématiques qui se posent en vue de la fusion du Grand Fribourg, et les propositions formulées lors de la consultation constituent une première base solide pour la suite de ses travaux. Les prochains mois seront déterminants pour convaincre les autorités des communes concernées ainsi que leur population de l'importance de cette fusion, et aboutir à un projet de convention de fusion.

A l'occasion de la neuvième séance de l'assemblée, le Conseiller d'Etat Didier Castella a appelé le Grand Conseil, qui est à l'initiative du projet, ainsi que les autorités exécutives et législatives des communes concernées à s'engager dans le dossier. Les résultats du groupe chargé des finances, présentés à l'assemblée constitutive, montrent que la fusion du Grand Fribourg permettrait de relever les défis financiers à venir sans prélever fiscalement les habitantes et habitants.

Didier Castella a par ailleurs annoncé que le Conseil d'Etat avait pris connaissance de la demande d'aide financière complémentaire formulée par le groupe chargé des finances et le Comité de pilotage de l'assemblée constitutive, sur la base des réflexions de différents groupes thématiques. Il a pu approfondir cette question lors d'une rencontre avec une délégation du Grand Fribourg le 27 août dernier. Le Gouvernement a constaté que les mesures imaginées s'agissant de la mobilité rejoignent la volonté du Conseil d'Etat de favoriser une mobilité durable, notamment en renforçant le réseau de transports publics. Il a annoncé vouloir privilégier la réalisation d'infrastructures dans

le centre cantonal bénéficiant aux nombreux Fribourgeois qui s'y rendent régulièrement, pour leurs activités professionnelles, leurs achats ou leurs loisirs.

Le développement d'un centre cantonal fort concerne l'ensemble du canton, et doit bénéficier à toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois. C'est pourquoi le Conseil d'Etat soumettra d'ici quelques mois un rapport au Grand Conseil sur le principe d'une aide exceptionnelle au centre cantonal, dans le cadre de la fusion du Grand Fribourg. Il demandera au Parlement un vote de principe avant d'approfondir tant l'ampleur que la forme de l'aide complémentaire à la fusion. Le Grand Conseil s'est déjà exprimé à plusieurs reprises en faveur d'une fusion du Grand Fribourg.

Par ailleurs, plusieurs adaptations légales, inspirées par les travaux de l'assemblée constitutive, seront menées dans les mois à venir afin d'optimiser le processus des fusions de communes. Les travaux du Grand Fribourg, tout comme les réflexions en cours en Gruyère, constituent un véritable laboratoire d'idées au profit de l'ensemble des communes fribourgeoises. Le Grand Conseil devra ainsi se prononcer sur plusieurs adaptations de la législation en matière de fusion de communes, dans le but de donner une plus grande marge de manœuvre aux projets de fusion, notamment s'agissant de la période transitoire (composition des organes de la nouvelle commune, harmonisation des règlements communaux...).

Le Conseil d'Etat rappelle que la fusion du Grand Fribourg est l'un des éléments clés du renforcement du centre cantonal, dont il a fait l'un des trois projets phares de la législature. Face à l'évolution sociale, qui remet en question les frontières institutionnelles, la mise en place d'une gouvernance unifiée au niveau local doit permettre la réalisation cohérente et rapide des projets ambitieux, contribuant au développement de l'ensemble du canton.

Annexe

—

Intervention de Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella lors de l'assemblée du 26 septembre 2019 (seules les paroles prononcées font foi)

Contact

—

Didier Castella, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, T +41 26 305 22 05